

Département de la Loire  
Canton de St Haon le Châtel  
Commune de Renaison

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N° 10.31 : Réglementation permanente place Jean Baptiste Remonet en raison du marché hebdomadaire le samedi.**

**LE MAIRE DE RENAISON**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 3<sup>ème</sup> partie - intersections et régime de priorité - approuvée par l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974 modifié et complétée;

**Considérant** que le nettoyage de la place doit pouvoir être assuré dans les meilleures conditions de sécurité pour l'agent chargé de ces opérations

**Considérant** qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement et la circulation en raison du marché hebdomadaire;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>:**

Cet article annule et remplace toutes dispositions antérieures.

**Article 2:**

Le marché se déroule tous les samedis de 7h00 à 13h00 sur la place Jean Baptiste Remonet.

**Article 3:**

En raison du marché le stationnement et la circulation sur la place Jean Baptiste Remonet seront interdits de 06h00 à 14h00. Sauf pour événements exceptionnels.

Des barrières seront mises en place tous les jeudis à l'entrée et à la sortie de la Place.

**Article 4 :**

Compte tenu des opérations de nettoyage de la place Jean Baptiste Remonet, le stationnement sera interdit sur cette place jusqu'à 14h tous les samedis.

**Article 5:**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et Règlements en vigueur.

**Article 6:**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de RENAISSON

**Article 7 :**

La Gendarmerie Nationale, la police municipale de Renaison sont chargées, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

**Article 8 :**

Ampliation à :

- M. le Sous Préfet de ROANNE.
- M. le Commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Renaison,
- M. le gardien de Police Municipale.

Fait à Renaison, le 07 janvier 2010

Le Maire,  
Jacques THIROUIN